

CAP FINISTÈRE

PENN AR BED



Dispensé de timbrage BREST CTC

Une politique de restriction scolaire

Le débat sur l'école n'est pas technique, il est fondamentalement politique. Derrière les attaques portées par Xavier Darcos au service public se cache un projet de société, a expliqué Yves Durand, secrétaire national du Parti Socialiste chargé de l'Éducation, invité par Marylise Lebranchu à intervenir sur ce sujet le 16 mai à Plourin les Morlaix.

Le député-maire de Lomme, dans la banlieue de Lille, a également souligné la cohérence du discours sur "la crise de l'école" et a invité les socialistes à ne pas tomber dans les pièges tendus par les courants les plus réactionnaires.

Au lendemain de la journée de mobilisation des enseignants, comment caractériser la politique éducative menée par la droite ?

Au fond, elle ne diffère guère de celle menée, de tout temps, par les conservateurs. Depuis le XIX^e siècle, les prédécesseurs de Darcos et de Fillon se méfient de l'école. Il suffit pour s'en convaincre de relire les débats, d'une rare violence, pour l'adoption de la loi permettant l'éducation des filles ou, plus près de nous, l'ouverture du secondaire à tous les élèves ou l'instauration du collège unique.

"Aujourd'hui, nous avons affaire à une politique de restriction scolaire", a résumé Yves Durand. Restriction des postes, bien sûr. Mais aussi restriction du rôle et du champ de l'école. C'est pour cette raison que le retour aux fondamentaux est si souvent mis en avant par le ministre Darcos. Comme au temps de Jules Ferry, tente de faire croire l'UMP qui reprend la formule : "L'école doit former des élèves qui savent lire, écrire et compter". Mais le ministre Darcos se garde bien de citer intégralement le créateur de

SUITE PAGE 2

CAP FINISTÈRE
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 22/05/2008



Quels droits pour l'opposition ?

Pour revaloriser le rôle du Parlement, il faut renforcer les pouvoirs de l'opposition, explique Jean-Jacques Urvoas, dans une note publiée par la fondation Jean Jaurès intitulée : "De nouveaux droits pour l'opposition ?".

Nicolas Sarkozy et son gouvernement veulent-ils vraiment renforcer le Parlement ? Dans les discours, ils affichent cette ambition. Mais, paradoxalement, les députés ne disposent que de trois semaines pour débattre du projet de loi qui doit théoriquement leur donner plus de pouvoirs. La Commission Balladur, chargée de préparer ce texte, s'est réunie pendant trois mois, et le gouvernement, saisi par le président de la République à la mi-novembre, n'a remis son avant-projet au Conseil d'État qu'à la mi-mars. Alors que la Commission des

lois étudiait les articles de la réforme constitutionnelle, le gouvernement passait outre le vote de la motion de procédure sur le projet de loi OGM qui avait conduit au rejet du texte par les députés. Curieuse conception de la valorisation du rôle des parlementaires !



Jean-Jacques Urvoas

La réforme constitutionnelle évitera-t-elle à l'avenir une telle désinvolture de la part de l'exécutif sur le législatif ? Pour Jean-Jacques Urvoas, il convient de se pencher sur ce qui, dans le projet de loi, renforce les pouvoirs de la minorité parlementaire car "l'important est de substituer à l'antique couple exécutant-délibérant, moteur du gouvernement modéré, un couple

SUITE PAGE 2

EN CLAIR !

Les semaines sociales se suivent.

Après l'école que le gouvernement maltraite à lourds coups de réduction d'effectifs, après le dénigrement idéologique des 35H00 par la droite dix ans après la mise en place, voici le tour des retraites que d'être dans la ligne de mire. Et ça s'annonce mal car une nouvelle fois la méthode retenue est celle du passage en force, loin de toute concertation, aux antipodes de toute négociation. Les syndicats de salariés ont eu raison de contester, ensemble, et de manifester leur désapprobation face au projet de réforme. Car celui-ci est profondément injuste, n'aborde toujours pas la pénibilité, ne s'intéresse pas à l'emploi des seniors, n'envisage pas la pérennité de notre système par répartition. Fillon était en 2003 à la manœuvre sur le sujet, il ne bernera personne une seconde fois.

Une politique de restriction scolaire (suite)

L'école n'est vouée qu'à apporter aux élèves les outils de l'intégration professionnelle. C'est nécessaire. Mais ce n'est pas suffisant.

*** l'école publique qui rajoutait : "et voter Républicain".

Or, tout ce volet instruction civique, éveil à l'esprit critique, est totalement oublié. L'école n'est vouée qu'à apporter aux élèves les outils de l'intégration professionnelle. C'est nécessaire. Mais ce n'est pas suffisant.

Surtout à un moment où l'école n'est plus le seul vecteur d'acquisition des connaissances. La télévision et internet jouent ce rôle. Or, face au déluge d'informations auquel sont confrontés les jeunes, il est plus que jamais indispensable de former leur esprit critique. De leur apprendre à lire les images, à hiérarchiser les nouvelles.



Les profs contre les nouveaux programmes

La grève du 15 mai visait d'abord à dénoncer les suppressions de postes dans l'Éducation nationale. Mais, dans les manifestations, les enseignants ont également protesté contre les nouveaux programmes, imposés sans concertation, alors que ceux qui sont appliqués actuellement ne datent que de deux ans et n'ont même pas pu faire l'objet d'une évaluation. Ces nouveaux programmes consacrent le retour au par cœur, aux mécanismes que les jeunes doivent acquérir.

"Or", a expliqué Yves Durand, "toutes les comparaisons internationales, et en particulier l'enquête PISA, réalisées dans tous les pays de l'OCDE, montrent que les Français se situent dans la moyenne. Ils savent restituer les connaissances qu'ils ont apprises ou ingurgitées. Mais, dès qu'il s'agit de donner une opinion, une impression, un jugement, ils sont tétanisés, perdent confiance en eux et ne savent pas répondre, de peur de se tromper". Il n'est par conséquent pas utile d'accentuer encore ce défaut de l'éducation française.

Cette politique conduit à pénaliser tous les élèves qui n'ont pas accès à la culture en dehors du cadre scolaire. On peut ainsi supprimer des heures de cours et permettre aux parents qui en ont les moyens de partir en week-end dès le vendredi soir.

Pour faire passer cette politique de restriction scolaire auprès des Français qui sont très attachés à l'école, le ministre s'appuie sur un discours très bien rodé qui consiste à répéter, sur tous les tons, que l'Éducation nationale est en crise, elle coûte cher, elle engloutit le premier budget de l'État et elle "fabrique des crétins". Plusieurs "polémistes" se sont d'ailleurs spécialisés dans la diffusion de ce message.

Ce discours doit être combattu. L'école connaît des difficultés mais elle n'est pas en crise. Quelle autre institution aurait pu, en 30 ans, accueillir tous les enfants malgré le chômage de masse et en même temps élever le niveau moyen des élèves ? Certes, 150 000 jeunes quittent le système scolaire sans qualification et il faut répondre à ce défi. Comment ?

D'abord en ne traitant pas les enseignants de fainéants et d'incapables. Et, lorsqu'ils manifestent massivement, en n'apportant pas comme unique réponse l'instauration d'un service minimum. "La réforme de l'école ne pourra pas se faire contre les enseignants".

"Lorsque nous reviendrons au pouvoir, nous devons faire le contraire de ce que fait actuellement la droite", a prévenu Yves Durand. Le ministre de l'Éducation nationale du prochain gouvernement socialiste devra poursuivre deux objectifs : d'abord lutter contre les inégalités sociales. Pour la droite, les élèves ou les parents portent la responsabilité de l'échec scolaire. Elle nie les causes sociales pourtant criantes. Elle va même jusqu'à expliquer qu'il existe "des enfants qui ne sont pas faits pour l'école".

Ensuite, compte tenu de la diversité du public scolaire, le prochain gouvernement socialiste devra remettre l'élève et l'étudiant au centre du système éducatif.

Ces questions devront être au cœur des débats du prochain congrès.



Yves Durand : "Les élèves doivent être au cœur du système éducatif"

Quels droits pour l'opposition ? (suite)



L'UMP veut-elle vraiment renforcer les pouvoirs de l'Assemblée ?

*** *gouvernant-opposant, condition décisive du bon fonctionnement de la démocratie majoritaire*".

Très lentement, au fil des législatures, les élus de l'opposition sont parvenus à obtenir quelques prérogatives. Pour le député de Quimper, le texte en débat contient des avancées qui "si elles ne se traduisent pas par un renforcement de l'opposition parlementaire amélioreront son ordinaire".

Cependant, on est encore loin de ce qui se pratique chez nos voisins et de ce qui pourrait être mis en place à l'Assemblée nationale ou au Sénat.

Aujourd'hui, les séances de questions au gouvernement confinent au jeu de rôle :

La France est très en retard par rapport à ses voisins

le député dispose de 2 minutes 30 pour interpellier un ministre qui doit théoriquement lui répondre dans le même laps de temps. Et on passe à la question suivante. Un droit de réplique serait de nature à donner plus de force aux interpellations.

Il en va de même dans le partage de l'ordre du jour du Parlement. Se limiter à augmenter la part de la majorité ne changera pas grand-chose. En revanche, permettre à l'opposition de déposer des propositions de loi pourrait s'avérer plus efficace. "Il faut un partage en trois tiers de l'ordre du jour entre le gouvernement, la majorité et l'opposition", explique Jean-Jacques Urvoas qui propose également que les élus d'opposition puissent jouer un rôle plus important dans les commissions d'enquête, soient co-rapporteurs des projets de loi, et que le président du groupe d'opposition le plus important dispose d'un véritable statut.

Vous pouvez télécharger la note de Jean-Jacques Urvoas sur www.ps29.org.

Sénatoriales : les adhérents ont décidé

Le 13 mai, les 2 420 adhérents de la fédération du Finistère, à jour de leur cotisation, ont voté dans leur section pour désigner les candidats socialistes aux sénatoriales.

Deux listes leur ont été proposées : l'une, adoptée par le Bureau fédéral et ratifiée par le Conseil fédéral. L'autre, alternative, proposée par Annie Loneux. Les suffrages des adhérents se sont majoritairement portés sur la liste alternative.

Les candidats socialistes aux élections sénatoriales qui se dérouleront à la fin du mois de septembre seront donc, dans l'ordre : François Marc, sénateur, Maryvonne Blondin, conseillère générale, Jean-Luc Fichet, conseiller général, une candidate divers gauche, Bernard Pelleter, maire de Mellac, et Forough Salami, conseillère régionale.

A l'issue du Bureau fédéral de recensement des votes qui s'est tenu le 14 mai, Marc Coatanéa, secrétaire fédéral aux sections, a publié un communiqué dans lequel il a notamment insisté sur "la démocratie interne active propre au Parti



Le dépouillement du vote à Brest

Socialiste où chaque militant est invité à s'exprimer par son vote, qui tranche face à l'élaboration confinée des bureaux d'autres partis politiques", faisant naturellement allusion à l'UMP dont les candidats seront désignés par une commission nationale.

Il a également constaté "une difficile mobilisation militante (50 %) pour un

scrutin qui, in fine, sera tranché indirectement non pas par nos concitoyens mais par leurs élus".

Enfin, le secrétaire fédéral aux sections a rappelé que "le Parti Socialiste est mobilisé pour faire qu'à l'issue du scrutin de septembre, le Finistère conserve trois de ces quatre sénateurs à gauche".



Un accord historique

Avec
Guy Groux

L'accord sur la représentativité syndicale est historique, estime Guy Groux, directeur de recherche au CEVIPOF.

Cap Finistère : La signature de l'accord sur la représentativité syndicale par la CFDT, la CGT, le MEDEF et la CGPME marque-t-elle le début d'une nouvelle période dans l'histoire sociale ?

Guy Groux : Je n'hésite pas à dire qu'il s'agit d'un accord historique. D'abord, parce que les critères de représentativité, mis en place à la Libération et confirmés en 1966 de manière "irréfragable", sont remis en cause.

Ensuite, cet accord s'inscrit dans le cadre des nouveaux rapports qui régissent la loi et l'accord collectif et offre aux partenaires sociaux le soin de pouvoir influen-

cer, par la concertation ou la négociation, les lois relatives à la réforme du droit du travail et renforce la légitimité des accords d'entreprises et de branches.

Cap Finistère : Vous ne semblez pas surpris par la signature de la CGT.

Guy Groux : Non, parce qu'elle aurait fait preuve d'inconséquence. Depuis 10 ans, elle milite pour de nouveaux critères. Même lorsque ses relations avec la CFDT étaient au plus bas, comme en 2003, cette revendication est restée intacte.

En outre, compte tenu de son poids électoral, la CGT n'a rien à craindre de cette réforme.

Cap Finistère : Comment expliquer la volte-face du MEDEF qui, en 2006, s'était rangé dans le camp des opposants à cette réforme.

Guy Groux : Le bras de fer entre Laurence Parisot et l'UIMM à propos du

financement de l'organisation de la métallurgie a occulté le vrai enjeu que constitue pour le patronat le choix d'une stratégie en matière de régulation sociale. Le MEDEF d'aujourd'hui n'est plus le CNPF des années 50 et 60, dominé par la métallurgie. Ce secteur reste toujours important mais les services et les nouvelles productions immatérielles se sont développés. Autrefois, les branches se calaient sur les accords signés par l'UIMM. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Cap Finistère : Pensez-vous que cet accord contribuera à augmenter le taux de syndicalisation ?

Guy Groux : Je suis un universitaire, pas un devin. Si les élections dans les entreprises servent à la fois à désigner les représentants du personnel mais aussi à valider les accords, on peut estimer que les électeurs accorderont plus d'importance à leur vote. A ce titre, la relation de proximité entre les salariés, syndiqués ou non, et les organisations syndicales en sortira renforcée. Cependant, il n'est pas encore possible de prévoir si cela débouchera sur une augmentation du taux de syndicalisation.

Rendez-vous

23 mai

A 18 h 30 : Conseil fédéral, au local du Parti Socialiste à Brest, 13, rue de Portzmoguer.

29 mai

Votes en sections sur la proposition de Nouvelle déclaration de principes du PS.

1^{er} juin

Assemblée générale du BREIS à Pontivy, de 10 h 00 à 12 h 00.

7 juin

Convention fédérale sur la réforme des statuts et la nouvelle déclaration de principes.

9 juin

A 18 h 00 : Assemblée générale de l'UESR, salle du Chapeau Rouge à Quimper.

EN SAVOIR PLUS ...

Clarté, courage, créativité

"Le Congrès se prépare dans un esprit démocratique. Il se déroulera selon nos règles, en deux temps, celui des contributions à compter de juillet, celui des motions à compter de septembre.

Pour préparer les premières et éviter qu'elles ne tombent du sommet sans échange ni participation, plusieurs camarades soumettent à discussion un premier

texte : **clarté, courage, créativité : pour un grand congrès socialiste.**

Si tu adhères à cette démarche et à cette méthode et que tu souhaites obtenir ce texte afin de l'enrichir voire d'apporter des points de désaccord, n'hésite pas à me le faire savoir."

Bernard Poignant

PS : vous pouvez télécharger ce texte sur www.ps29.org

Section de Plourin les Morlaix

Après plusieurs années à la tête de la section, Armand Le Goff a décidé de passer la main. Il sera remplacé au poste de secrétaire de section par Roland Greuzat. Guy Pennec devient trésorier de la section. Tous les adhérents de la section de Plourin les Morlaix ont rendu hommage au travail effectué par Armand le Goff.

Annonces légales & judiciaires

SELARL AVANTIA

Maîtres LAURENS et FLEURY, Avocats
Avenue Pierre-Marzin - 22300 LANNION
Tél. 02 96 48 21 40

ATELIER DE COUTEAUX RÉGIONAUX
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 200 euros
Siège social : 17, ZA St-Meen
22700 ST QUAY PERROS
RCS GUINGAMP TGI 452 538 432

Aux termes d'une délibération en date du 14 avril 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société ATELIER DE COUTEAUX RÉGIONAUX a décidé de transférer le siège social du "17, ZA St Meen, 22700 ST QUAY PERROS" au "3, rue du Prieuré, 29180 LOCROGAN", à compter du 1^{er} mai 2008, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GUINGAMP, sous le numéro 452 538 432, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER.

Gérance : Monsieur Rémi SQUEREN, demeurant 19, boulevard d'Armor, bâtiment P, porte 412, 22300 LANNION.

La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé enregistré à : SIE de BREST-PONANT, le 15 mai 2008, bordereau n° 2008/555, case n° 7, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CÔTÉ OUEST
Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée.

Siège social : 6, rue de Porstrein - 29200 BREST.

Durée : 50 ans.

Objet social : La construction, rénovation, promotion immobilière, l'activité de marchand de biens, lotisseur, l'acquisition, la vente et la location de tous immeubles à usage d'habitation, professionnel ou commercial, la gestion, l'entretien, mise en

valeur de ces immeubles, ingénierie financière et technique, prestations de services à caractère administratif, financier, commercial, technique.

Capital social : 100 euros.

Gérant : Monsieur CUFF Jean-Michel, demeurant à PLOUGASTEL-DAOULAS, 730, Kéraliou.

Cession de parts : Toutes cessions intervenant entre personnes étrangères à la Société sont soumises à l'agrément de l'unanimité des associés.

La Société sera immatriculée au RCS de BREST.

Pour avis et mention :
Le Gérant.

Michel PETERS - Avocat
20, quai Commandant-Malbert
29200 BREST
Tél. 02 98 80 02 64 - Fax 02 98 43 18 46
Courriel : michel.peters@juriproscm.com

FIDO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
25, rue Nicéphore-Niepce - 29200 BREST

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Brest du 29 avril 2008, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : FIDO

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée.

Siège social : 25, rue Nicéphore-Niepce - 29200 BREST.

Objet social : La prise de participation par tous moyens, apports, fusions, souscriptions, achats d'actions, de parts sociales, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer ainsi que la souscription d'emprunts, cautionnement de prêts et plus généralement toutes opérations financières contribuant à la réalisation de l'objet social.

Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 5 000 euros.

Gérance : Monsieur Alexandre BARRE, demeurant 6, place de Locronan - 29000 QUIMPER.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST.

Pour avis :
La Gérance.

S'abonner :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 15 €
Abonnement de soutien :
à partir de 20 €

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste.

Cap Finistère - Le Breton Socialiste

26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél : 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Alain QUEFFELEC

RÉDACTEUR EN CHEF

Jean-Yves CABON - Tél. 02 98 43 44 39

Impression : Presses Associatives du Finistère
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST
Tél : 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03
CPPAP 1207 P 11428